



COMMISSION CONSTRUCTION

Flash Info – 16/12/2020



Vous avez un projet pour votre maison....

Vous avez décidé de faire des travaux pour améliorer votre habitation : agrandissement, changement d'huissieries, réfection de toiture, ravalement, portail, clôtures etc....

Avant d'engager les travaux, vous devez remplir au préalable un dossier de demande de Permis de Construire (ou déclaration préalable, suivant le cas).

Il est également très important, pour le bon déroulement de votre projet de nous envoyer une copie de votre demande, afin que nous puissions transmettre notre avis à la mairie en connaissance de cause. Ceci vous évitera des pertes de temps inutiles et optimisera le délai de démarrage de vos travaux.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes.

La commission construction

<https://www.chataigneraie.info/commissions/construction>

N'hésitez pas à en parler à vos voisins